

## Candidature HDR Mathématiques

### 6 MOIS AVANT LA DATE DE SOUTENANCE ENVISAGÉE

#### Dossier Scientifique

- Résumé sur l'originalité des recherches
- Exposé synthétique des recherches
- Perspectives scientifiques
- Liste des activités d'encadrement
- Recueil des articles et travaux significatifs
- CV détaillé
- Liste complète des publications

#### Rapporteurs

Vous devez joindre la liste d'au moins :

- 3 rapporteurs français extérieurs à l'établissement d'exercice ou de votre laboratoire et sans relation avec le candidat
- et 3 rapporteurs étrangers

Tous les documents doivent être adressés en version électronique à Mme Guittard dans un premier temps ([guittard@math.univ-paris-diderot.fr](mailto:guittard@math.univ-paris-diderot.fr)) et en version papier à pour le passage devant les conseils scientifiques :

Mme Régine GUITTARD  
Université Paris Diderot - Paris 7  
UFR de Mathématiques - Case courrier 7012  
Bâtiment Sophie Germain Hall 1  
5<sup>ème</sup> étage - Bureau 5056  
75205 Paris cedex 13

Merci de préciser dans votre dossier dans quel établissement vous soutenez (mettre les coordonnées complètes) et **de nous tenir informé de votre démarche d'HDR :**

L'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

**Direction de la Recherche des Etudes Doctorales et de la Valorisation**

Service Formation et Ecoles Doctorales

Véronique DELAHAYE

55, avenue de Paris

78035 Versailles cedex

Tél : 01 39 25 41 95

[veronique.delahaye@uvsq.fr](mailto:veronique.delahaye@uvsq.fr)

#### 1) Envoi des manuscrits aux rapporteurs :

La Commission des habilitations des universités parisiennes se chargera de l'envoi des manuscrits aux rapporteurs et demandera **un rapport sur votre candidature à trois rapporteurs** qui, éventuellement, peuvent ne pas faire partie de la liste proposée.

## **2) Autorisation par la commission des universités parisiennes**

Il faut prévoir **5 à 6 semaines pour l'obtention des rapports après la décision de la Commission concernant les rapporteurs.**

Au vu des rapports, la commission des universités parisiennes donne un avis favorable ou pas en vue d'une autorisation de soutenance de l'Habilitation à Diriger des Recherches.

## **3) Jury de soutenance :**

Le jury de soutenance doit comporter au moins 5 membres (HDR) dont au moins la moitié d'extérieurs à l'établissement et au moins la moitié de professeurs ou assimilés. Il doit comporter au moins un Professeur de l'UVSQ.

**Au moins deux des trois rapporteurs doivent être présents à la soutenance.**

*La commission souhaite que, dans la mesure du possible, les trois rapporteurs soient présents au jury de soutenance. L'absence de l'un des rapporteurs à la soutenance devra être justifiée (le choix d'une personnalité étrangère comme rapporteur peut constituer un motif valable en raison de l'éloignement géographique ou du manque de disponibilités).*

Le candidat devra me transmettre les éléments concernant les membres du jury (nom, qualité, adresse postale professionnelle, téléphone, mail), à l'adresse suivante, et suivant le formulaire joint :

Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

**Direction de la Recherche des Etudes Doctorales et de la Valorisation**

Service Formation et Ecoles Doctorales

Véronique DELAHAYE

55, avenue de Paris

78035 Versailles cedex

Tél : 01 39 25 41 95

[veronique.delahaye@uvsq.fr](mailto:veronique.delahaye@uvsq.fr)

La composition du jury et l'autorisation de soutenance devront être validées par la commission locale « Sciences et Technologies » de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et un avis sera demandé également à la directrice du laboratoire de mathématiques de Versailles.

## **4) Inscription administrative à l'UVSQ :**

Une fois l'autorisation de soutenance accordée par la commission des universités parisiennes et par la commission locale « Sciences et Technologies » de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, vous pourrez faire votre inscription à l'Université. Un dossier d'inscription administrative vous sera adressé par courrier électronique. Il faudra le compléter et joindre les pièces administratives demandées.